

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014

ACQUISITION D'UN TERRAIN A KERVRANGUEN

Yannick GAUTIER, Adjoint, a informé les élus du souhait de Monsieur HAMON de vendre un terrain cadastré B471 à Kervranguen, au prix de 6 € le m², ce qui correspond à l'évaluation de France Domaine. Considérant, d'une part, la volonté des élus de réaliser une extension du Lotissement de Kervranguen et, d'autre part, le souhait de Monsieur HAMON de rester propriétaire de 1 000 m², le Conseil Municipal décide d'acquérir une partie de ce terrain, soit 8 180 m², au prix de 6 € le m². Lors de la réalisation du lotissement, les parcelles B1287 (1970 m²) et B1285 (193 m²), propriétés également de Monsieur HAMON, seront intégrées dans le futur lotissement. Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.

2 abstentions : Martine LETELLIER et Jean ROUXEL qui s'interroge sur le devenir du projet d'urbanisation autour de la salle multifonctions.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Claude VAUDRY, Adjoint, a expliqué que la décision modificative a pour but d'intégrer des dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises depuis le vote du budget primitif :

- Réalisation d'une étude complémentaire sur la gestion des eaux pluviales (+ 3 000 €)
- Acquisition de panneaux de signalisation (+ 250 €)
- Changement du standard téléphonique de la Mairie (+ 2 250 €)
- Acquisition de photocopieurs pour la Mairie et l'école (+ 8 000 €)
- Acquisition de stores pour la salle polyvalente (+ 1 100 €)
- Acquisition d'un abri vélos pour l'école (+ 1 000 €)
- Remplacement de la porte du local à ballons aux vestiaires de foot (+ 1 800 €)
- Travaux de câblage pour un réseau informatique à l'école (+ 1 800 €)
- Travaux de réparation des cloches de l'église (+ 9 800 €)
- Travaux d'aménagement des allées du cimetière (+ 2 500 €)

Ces dépenses d'investissement (+ 31 500 €) sont compensées par une baisse de la dépense prévisionnelle affectée à la rénovation de la salle des sports (- 31 500 €).

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LANNION TREGOR COMMUNAUTE

Jean-Marie BOURGOIN rappelle que depuis le transfert de la compétence « assainissement collectif » à LTC, cela a généré une dotation d'intercommunalité complémentaire dont l'enveloppe est répartie en deux parts. La commune de Ploulec'h est exclue cette année de la première part car elle va bénéficier de financements pour des projets d'investissement d'assainissement collectif. Dans le cadre de la deuxième part, la commune peut bénéficier de 2 836 € de subventions sur des projets d'investissement réalisés en 2014. Le Conseil sollicite ce fonds de concours pour financer l'acquisition de matériel de voirie (enfouisseur et broyeur) pour un montant HT de 7 550 €.

CONVENTIONS MEGALIS

Considérant que la collectivité utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser et compte tenu du changement de tiers de télétransmission, le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention passée avec la Préfecture.

Par ailleurs, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne ayant adopté la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités, contribution supportée par la communauté d'agglomération, le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention Mégalis Bretagne ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

PARTICIPATION AU SPECTACLE DE NOEL

Ghislaine BREVET BUISSON informe le Conseil Municipal que l'ensemble des enfants des écoles primaires de Lannion Trégor Communauté pourront bénéficier d'un spectacle de Noël dans une des salles du territoire. LTC finance en partie cette opération et organise les transports. Une participation financière de 4,5 € par élève sera prise en charge par la commune. L'Amicale Laïque financera le spectacle dédié aux élèves de l'école maternelle.

REPRESENTATION AU SEIN DU S.D.E.

Jean-Marie BOURGOIN propose que Sylvain CAMUS, en charge de l'énergie, des réseaux et du numérique, remplace Olivier NAULET en qualité de représentant titulaire de la commune au Syndicat Départemental d'Energie.

PROJET DE CONTOURNEMENT SUD DE LANNION

Jean-Marie BOURGOIN indique que ce point est motivé par l'ordre du jour du bureau communautaire du mardi 14 octobre dernier qui a amené la question du contournement sud de Lannion.

Le Maire rappelle l'engagement de campagne de la majorité : « *La liste émet les plus grandes réserves face à un projet opaque, aux effets néfastes tant budgétaires, économiques qu'écologiques. Si cependant ce projet devait être maintenu nous consulterions nos concitoyens pour que ceux-ci se prononcent.* »

Lors de ce bureau communautaire, l'information a été donnée qu'une nouvelle étude pour un coût de 65 000 euros a été engagée pour étayer le choix d'un tracé d'accès à la RN 12, ce parmi trois proposés, à savoir : Ploubezre-Plouaret, Kérissey-Plounérin et Saint Michel-Plestin.

Les Maires de Ploubezre et Ploulec'h ont alors redemandé l'accès aux études concernant le contournement sud de Lannion. Le Maire de Lannion a réaffirmé que les élus de sa commune ne prendraient position que lorsqu'ils seront en possession des éléments nécessaires.

Le Maire informe qu'un refus pour cette consultation à LTC mardi 21 octobre lui avait été motivé parce que, d'après LTC, le Conseil Général, maître d'ouvrage de ces études, ne remettrait celles-ci que lors du prochain bureau communautaire du 5 novembre. N'acceptant pas cet état de fait, un rendez-vous a été obtenu entre notre commune et M. Monfort, DGS de LTC, le mercredi 22 octobre, veille de ce conseil municipal. Lors de cette rencontre, un dossier de compilation des études a enfin été remis avec la possibilité d'interroger autant que nécessaire M. Le Berre, directeur adjoint de LTC et chef du projet.

Ce document va être étudié par un groupe de travail constitué lors de ce conseil municipal. Le but étant d'éclairer, d'argumenter et de communiquer auprès de la population. Sous la houlette de Mireille Guéneq, ce groupe de travail comprend Mesdames Véronique Boëté, Ghislaine Brevet-Buisson, Zoé Le Loeuff et Messieurs Jean-Marie Bourgoïn, Olivier Naulet, Jean Rouxel.

Ce document sera consultable en Mairie par les citoyens.

Le maire informe d'autres précisions données par M. Monfort :

d'une part, quant à l'ordre du jour prévu pour le dernier conseil communautaire de l'année, le 2 décembre :

- Décision de poursuivre les études en cours (constituant le dossier précédemment cité), les études d'impact ne venant qu'après.
- Choix de l'itinéraire pour rejoindre la RN 12.
- Présentation du projet PEM (Pôle d'Echange Multimodal) en gare de Lannion, avec option d'accès par la rocade ou pas.

d'autre part, sur la finalisation du projet de territoire de LTC qui ne devrait pas intervenir avant le printemps prochain.

Après débat, le Maire réaffirme que, le moment venu, les Ploulec'hais seront consultés sur ce projet de contournement, ce qui est légitime au regard du coût de ce projet de plus de 900 € par foyer fiscal. Le choix de la population sera respecté par la municipalité.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Le Maire a rappelé la perte de dotations en 2014 (environ 9 000 €), perte qui va s'élever à un peu plus de 35 000 € les années suivantes (2015 à 2017). Il a souligné que cela pourrait entraîner à terme une perte de 50 % de la capacité d'autofinancement de la commune. Après débat, les élus ont voté à l'unanimité une motion pour soutenir l'action de l'AMF qui alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Désignation d'un élu pour les commissions 5 et 6 de LTC** : Thierry LE CALVEZ est désigné pour représenter la commune à ces commissions 5 (environnement et énergie) et 6 (sport, culture et équipements structurants).
2. **Schéma Directeur d'Assainissement** : Sylvain CAMUS a présenté une synthèse de ce dossier aux élus. Il a rappelé que le SI du Léguer regroupant les communes de Ploulec'h et de Trédrez-Locquémeau a transféré la compétence « assainissement collectif » à LTC et n'a gardé que la compétence « eau potable ». Le réseau d'assainissement reste toutefois commun aux deux communes. C'est pourquoi le SIL est consulté par LTC sur le schéma directeur d'assainissement et sur le plan pluriannuel d'investissement. Les élus ont ensuite débattu sur la problématique de

l'assainissement non collectif dans certains secteurs, notamment celui de Kerjean, et sur l'évolution de la redevance dans les années à venir compte tenu des travaux à réaliser (près de 3 000 000 € d'investissements sur 7 ans), soit une augmentation d'environ 2 % tous les ans jusqu'en 2020.

3. **Assistance technique de l'ADAC 22** : Yannick GAUTIER a sollicité l'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor pour une assistance technique et un accompagnement sur plusieurs projets liés à la sécurisation des départementales RD88A et RD786 et à l'aménagement du bourg. Les objectifs recensés : améliorer la sécurité et réduire les vitesses, notamment en traversée du bourg, valoriser et embellir le centre bourg, assurer les continuités piétonnes et l'accessibilité des espaces publics, intégrer et organiser le stationnement, mettre en avant une voie et place « douces » sur le secteur de l'école, réaliser des cheminements doux/pistes cyclables vers le Yaudet et résoudre les problèmes de sécurité au niveau de Moulin (stationnements, traversées, cheminements) et sur le secteur de St Dréno/Kérissey. L'ADAC devrait livrer des premières pistes de réflexion au cours du mois de décembre.
4. **Cérémonie des vœux de la Municipalité** : elle est fixée au vendredi 9 janvier à 18 H 30 à la salle des fêtes. Matthieu DUPUIS informe que toute la population sera conviée à cette cérémonie.
5. **Cérémonie du 11/11** : Matthieu DUPUIS a rappelé le déroulement de cette cérémonie : rassemblement devant la Mairie à 11 H 15 ; 11 H 30 : célébration religieuse à la mémoire des Morts pour la France ; 12 H : cérémonie aux monuments aux Morts ; 12 H 30 : vin d'honneur à la salle polyvalente ; 13 H : repas des Aînés.
6. **Bulletin municipal** : il paraîtra mi-novembre.
7. **Marché spécial Halloween** : il est fixé au mardi 4 novembre : soupe au potimarron offerte, citrouilles décorées par les enfants de l'école et tombola organisée par les commerçants avec un panier garni du marché à gagner.
8. **Repas des Aînés** : Véronique BOETE, Adjointe, a donné quelques informations sur l'organisation, le menu, les jeunes de la commune qui assureront le service. 78 personnes sont inscrites au repas du 11/11 et 91 à celui du 23/11.
9. **Inauguration des travaux de Pont Roux** : le vendredi 24/10 à 18 H sur place.